

0. Ouverture et nomination du président de l'assemblée

Le quorum est constaté à 11h41

François Cholette-Brousseau propose l'ouverture de l'assemblée.

Antoine Lorquet-Garneau appuie la proposition.

Vincent Girard-Bellavance propose que Marie-Phillip Leduc soit la présidente de l'assemblée et que Laurent Messier-Maynard soit secrétaire d'assemblée.

Antoine Lorquet-Garneau appuie la proposition.

Que Marie-Phillip Leduc soit la présidente de l'assemblée et que Laurent Messier-Maynard soit secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité

1. Adoption de l'ordre du jour

François Cholette-Brousseau propose l'adoption de l'ordre du jour.

Geneviève Bouchard appuie la proposition.

Laurent Messier-Maynard propose d'ajouter un point « 4. Élections, 4.1 Délégué à l'externe, 4.2 Élections à venir et un point 5.5 Budget et transparence ».

François Cholette-Brousseau appuie la proposition d'amendement.

Que l'on ajoute 4. Élections, 4.1 Délégué à l'externe, 4.2 Élections à venir et un point 5.5 Budget et transparence.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

La proposition est adoptée à l'unanimité

0. Ouverture et nomination du président de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mot de la présidence
3. Dévoilement des résultats du sondage
4. Élections
 - 4.1 Délégué à l'externe
 - 4.2 Élections à venir
5. Positions sociopolitiques
 - 5.1 Frais institutionnels obligatoires (FIO)
 - 5.2 Organisme indépendant de surveillance des universités
 - 5.3 Mandat du vérificateur général du Québec
 - 5.4 Frais de scolarité
 - 5.5 Budget et transparence
 - 5.6 Droit de grève étudiant
6. Affaires diverses
7. Levée de l'assemblée

2. Mot de la présidence

Geneviève Bouchard parle des différentes activités qui s'approchent et invite les gens à la semaine RI qui se tiendra du 2 au 9 avril prochain.

3. Dévoilement des résultats du sondage

François Cholette-Brousseau présente les résultats du sondage :

1. La question 1 traitait des frais de scolarité. Les choix, excluant 'autres', étaient : pour un gel, pour un retour aux frais de 2007, pour l'indexation, pour la gratuité scolaire ou pour la hausse.
 - Plus de 43% des répondants ont choisi l'indexation.
 - Plus de 18% ont choisi le gel.
 - Autour de 8% ont choisi la gratuité scolaire.
 - 14% ont choisi le retour aux frais de 2007.
 - 13% avaient une opinion autre.
2. La question 2 traitait des FIO. Les choix étaient de les encadrer plus ou de les laisser tels quels.
 - 63% croient qu'ils devraient être davantage encadrés.
 - 31% croient qu'ils devraient être laissés tels quels.
 - 5% avaient une opinion autre.

3. La question 3 traitait de la pertinence ou de la non pertinence de la création d'un organisme indépendant qui encadrerait la gestion des universités. Un membre qui a répondu 'autres' nous a mentionné le fait que le préambule était partial, à cause de l'expression employée à propos de la CRÉPUQ comme étant un organe de lobbying pour les recteurs. L'expression lobbying revêt certes connotation négative, mais dans le cadre de la question, ce n'était pas le but : la CRÉPUQ est effectivement un organisme consultatif qui existe pour conseiller les recteurs; il en va de sa mission. Nous sommes désolés si la formulation a induit certaines personnes en erreur.
 - 84% des répondants ont jugé qu'un tel organisme serait pertinent.
 - 11% des répondants ont jugé que ce ne serait pas pertinent.
 - Plus de 4% avaient une opinion autre.

4. La question 4 traitait de la suffisance ou de l'insuffisance de la reddition de comptes des gestionnaires des universités. Quelques membres ont amené à notre connaissance qu'ils ne comprenaient pas ce qu'était la reddition de compte; il est vrai que nous ne l'avions pas expliqué en détail, nous nous en excusons. La reddition de compte, c'est lorsque les gestionnaires viennent expliquer et justifier leurs actions, leurs bilans, etc. Dans le cas des universités, cela doit se faire aux trois ans.
 - 28% croient que le niveau est suffisant.
 - 67% croient qu'il est insuffisant.
 - Plus de 4% avaient une opinion autre.

5. La question 5 traitait de l'expansion et du développement des universités et s'il devait être compris dans le mandat dudit organisme indépendant (question 3).
 - 66% croient que l'expansion et le développement des universités devraient être encadrés.
 - 27% croient qu'ils ne devraient pas l'être.
 - Plus de 6% avaient une opinion autre.

6. La question 6 traitait de la reconnaissance dans la loi du droit de grève des étudiants. Quelques membres nous ont indiqué que les choix étaient incomplets puisqu'il n'y avait pas le choix de ne pas reconnaître le droit de grève : le premier choix offrait de reconnaître encadrer le droit de grève dans la loi, alors que le deuxième choix optait pour le statu quo, ou la reconnaissance tacite du droit de grève. Ce deuxième choix implique que l'on ne reconnaît pas le droit de grève des étudiants dans la loi, permettant ainsi aux tribunaux de faire respecter le droit aux étudiants d'accéder à leurs salles de cours. Peut-être les termes étaient-ils un peu flous, pour cela, nous nous excusons.
 - 50,43% croient qu'il faudrait reconnaître et encadrer le droit de grève.
 - 35,65% croient qu'il faut opter pour le statut quo.
 - 13,91% avait une opinion autre.

- La majorité de ces répondants avaient des réponses que l'on peut rattacher au statu quo.
 - Les résultats étant très serrés, nous avons opté pour ne pas soumettre de proposition; il convient que ce soit l'assemblée générale qui en débatten.
7. La question 7 concernait la vie étudiante et festive. Notre coordonnateur a observé que notre programme bénéficie de nombreux membres provenant d'autres cultures, sans compter les talents individuels que toutes et tous peuvent avoir; ainsi, il serait intéressant d'organiser un évènement qui permettrait de mettre en commun ces particularités.
- 21% ont mentionné qu'ils seraient intéressés à y participer.
 - 75% ont mentionné qu'ils n'étaient pas intéressés.
 - 4% avaient une opinion autre.
 - La grande majorité de ces membres ont précisé qu'ils n'étaient pas intéressés à participer mais plutôt à y assister.

Arnaud Sam demande pourquoi il n'y a pas de position proposé sur le droit de grève.

François Cholette-Brousseau répond que les résultats serrés l'expliquent; il n'était pas à l'aise de formuler une proposition dans ces circonstances.

4. *Élections*

4.1 Délégué à l'externe

François Cholette-Brousseau explique qu'il souhaite avoir un délégué à l'externe puisque la tâche demande beaucoup de temps. Celui-ci pourrait voter si le coordonnateur avait à s'absenter.

Laurent Messier-Maynard explique qu'il prend du temps maitriser le poste et que ce n'est pas un poste sur l'exécutif mais seulement d'accompagner le coordonnateur dans ces fonctions. Il invite les gens intéressés à approcher l'exécutif.

Geneviève Bouchard demande quels sont les rôles spécifiques du poste.

François Cholette-Brousseau parle de la présence au congrès, aux conseils centraux et les conseils des affaires socio-politiques, ainsi que de toute la représentation connexe

4.2 Élections à venir

Laurent Messier-Maynard dit que plusieurs postes seront à l'élection dans quelques semaines : COOP, Initiations, Promo et CAPRI. Toute l'information relative au poste sera avec la convocation.

5. Positions socio-politiques

5.1 Frais institutionnels obligatoires (FIO)

Francois Cholette-Brousseau explique que toutes les propositions sont de lui mais inspiré des résultats du sondage. L'assemblée à tout le pouvoir de les modifier. Il propose « Que le SÉRIUM demande au gouvernement du Québec de resserrer la réglementation concernant les frais institutionnels obligatoires (FIO) ».

Paul St-Cyr appuie la proposition.

Vincent Girard-Bellavance demande ce qu'il est entendu par « resserrer ».

François Cholette-Brousseau répond qu'il voit en cela une limitation des augmentations des FIO.

Que le SÉRIUM demande au gouvernement du Québec de resserrer la réglementation concernant les frais institutionnels obligatoires (FIO).

La proposition est adoptée à l'unanimité

5.2 Organisme indépendant de surveillance des universités

François Cholette-Brousseau propose « Que le SÉRIUM plaide en faveur de la création d'un organisme indépendant qui aurait, notamment, le mandat d'encadrer la gestion, le développement et l'expansion des universités, de façon à coordonner l'offre des services d'enseignement et de recherche aux étudiants à travers la province. »

Paul St-Cyr appuie la proposition.

Arnaud Sam se demande si les étudiants seront représenté différemment.

François Cholette-Brousseau répond que ça concerne la gestion des universités, par exemple via les frais de scolarité. L'idée est de coordonner l'offre globale des universités au Québec.

Vincent Girard-Bellavance avance qu'il serait curieux qu'il coordonne sans pouvoir de contraindre. Il propose donc d'amender la proposition et d'ajouter « et que les universités soient redevable envers celui-ci ».

Antoine Lorquet-Garneau appuie la proposition.

Que soit ajouté à la fin de la proposition « et que les universités soient redevables envers celui-ci ».

La proposition est adoptée à l'unanimité

Que le SÉRIUM plaide en faveur de la création d'un organisme indépendant qui aurait, notamment, le mandat d'encadrer la gestion, le développement et l'expansion des universités, de façon à coordonner l'offre des services d'enseignement et de recherche aux étudiants à travers la province et que les universités soient redevables envers celui-ci.

La proposition est adoptée à l'unanimité

5.3 Mandat du vérificateur général du Québec

François Cholette-Brousseau propose « Que le SÉRIUM demande au gouvernement du Québec d'étendre le mandat du vérificateur général aux universités, afin d'encourager la saine gestion de celles-ci ».

Paul St-Cyr appuie la proposition.

Laurent Messier-Maynard explique la situation actuelle.

Leticia demande à quel point cela changerait l'enseignement et le rôle des universités.

Laurent Messier-Maynard explique que la première étape est davantage la reddition de comptes en ensuite l'enseignement. Il faut comprendre qu'il y a un clivage entre ce qui est demandé par la FEUQ et ce qui est proposé par le gouvernement, cette dernière devra être définie au courant des chantiers proposés par celui-ci.

Que le SÉRIUM demande au gouvernement du Québec d'étendre le mandat du vérificateur général aux universités, afin d'encourager la saine gestion de celles-ci.

La proposition est adoptée à l'unanimité

5.4 Frais de scolarité

François Cholette-Brousseau propose :

« Que le SÉRIUM accepte la proposition du gouvernement du Québec à l'effet d'indexer les frais de scolarité selon le taux de croissance du revenu disponible des familles et ce, à deux conditions :

Premièrement, le SÉRIUM réclame un meilleur contrôle des dépenses des universités, de façon à ce que chaque dollar de chacune des étudiantes et de chacun des étudiants soit un dollar bien investi.

Deuxièmement, le SÉRIUM demande une amélioration des mesures prises pour rendre les études postsecondaires plus accessibles, de façon à permettre que tous puissent bénéficier d'une chance égale d'y accéder, et ce, dans une perspective d'enrayement de l'endettement étudiant.

À défaut de respecter ces conditions, le SÉRIUM prône un maintien des frais de scolarité en date de 2011, soit de 2168\$ par an et continuera de faire pression pour une amélioration de l'accessibilité aux études postsecondaires ».

Antoine Lorquet-Garneau appuie la proposition.

Vincent Girard-Bellavance propose de scinder après « deux conditions »

La présidence juge irrecevable la proposition, puisque la suite n'est plus cohérente et les propositions ne sont plus autoportante.

Vincent Girard-Bellavance affirme qu'il accepte la décision de la présidente.

Vincent Girard-Bellavance explique qu'il est complètement en désaccord avec la proposition. Selon lui, ce sont des belles paroles pour justifier une hausse. Il ajoute que cette indexation affectera directement l'accessibilité aux études. Ce n'est pas, selon lui, dans les meilleurs intérêts du Québec que d'avoir des frais indexés. Il réitère qu'il s'agit d'une mauvaise proposition.

Arnaud Sam avance qu'il s'agit d'une mauvaise proposition. Il faut selon lui limiter l'augmentation de ces frais.

Geneviève Bouchard affirme qu'elle a un profond malaise à changer la proposition actuelle puisque la majorité des gens l'ont choisis durant le sondage qui est, selon elle, plus représentatif que cette assemblée.

Xavier Faraire estime que cette proposition inadmissible puisque le revenu des étudiants grandi assurément moins rapidement que la mesure proposé par le gouvernement.

Katy Leblond pense elle aussi que de changer la proposition serait inapproprié puisqu'elle à été accepté via le sondage.

Sabrina Desmarais-Girard avance que les gens ont agis en toute connaissance de cause. Il était clairement exprimé que le sondage était consultatif et répété que ce serait les positions de l'AG qui primerait lors de la convocation de celle-ci. L'assemblée est donc tout à fait légitime de se positionner comme elle le veut selon elle.

Francis Richard juge que le sondage doit primer. Il affirme être en désaccord avec l'idée que l'indexation est une hausse, puisque selon lui, un gel équivaut à une baisse des frais.

Antoine Lorquet demande comment on pourrait discuter des autres idées.

Francois Cholette-Brousseau répond que l'on peut amender ou battre la proposition et en proposer une nouvelle par la suite.

Vincent Girard-Bellavance explique les différentes options et remercie les délégués qui se sont opposés à son raisonnement. Il estime qu'une gratuité assorti d'un impôt post-universitaire serait l'idéale.

Laurent Messier-Maynard s'affirme en accord avec le raisonnement de Sabrina quant à la légitimité de l'assemblée. Si les membres sont inconfortables, il est tout à fait possible pour ceux-ci de proposer un référendum ou une autre question via sondage qui elle serait décisionnelle. Quand à la question elle-même, il affirme que pour l'instant rien ne justifie une hausse à ses yeux. Il faut attendre d'avoir les vrais chiffres concernant les besoins des universités avant d'accepter ce genre de hausse, sachant que la hausse de 2007 n'a pas concrètement amélioré la qualité de l'enseignement, mais plutôt augmenté le salaire des cadres.

Antoine Lorquet-Garneau croit que les conditions sont importantes puisqu'elles expriment aussi des réalités.

Latecia demande si on peut remettre la question à plus tard.

La présidence dit qu'il est possible de faire une mise en dépôt.

Vincent Girard-Bellavance croit qu'il a de la difficulté avec les mise en depot. Il croit que l'assemblée a toute l'information nécessaire pour se positionner et pourrait très bien se raviser par la suite selon les informations disponibles.

François Cholette-Brousseau demande la question préalable. Adoptée à majorité manifeste.

Que le SÉRIUM accepte la proposition du gouvernement du Québec à l'effet d'indexer les frais de scolarité selon le taux de croissance du revenu disponible des familles et ce, à deux conditions :

Premièrement, le SÉRIUM réclame un meilleur contrôle des dépenses des universités, de façon à ce que chaque dollar de chacune des étudiantes et de chacun des étudiants soit un dollar bien investi.

Deuxièmement, le SÉRIUM demande une amélioration des mesures prises pour rendre les études postsecondaires plus accessibles, de façon à permettre que tous puissent bénéficier d'une chance égale d'y accéder, et ce, dans une perspective d'enrayement de l'endettement étudiant.

À défaut de respecter ces conditions, le SÉRIUM prône un maintien des frais de scolarité en date de 2011, soit de 2168\$ par an et continuera de faire pression pour une amélioration de l'accessibilité aux études postsecondaires

La proposition est adoptée, 21 pour, 16 contre et 1 abstention.

La séance est levé à 12h42 suite à la perte du quorum.